

## Mobilité : Focus CPIP

Rappelez-vous, au cours du CTM du 6 janvier, l'administration et les autres organisations syndicales avaient acté deux campagnes de mobilité pour les CPIP en 2020, avec prises de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et 1<sup>er</sup> mars 2021 et décliné cette règle à l'ensemble des corps du Ministère par le Secrétariat Général. Seule la FSU-Justice avait voté contre, choix que nous avons expliqué dans la sortie de ce CTM.

Coup de théâtre ce jeudi 16 janvier !!! La DAP et la DPJJ reviennent en arrière avec **une seule campagne de mobilité** pour les CPIP et les éducateurs PJJ et donc une seule prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Quand bien même nous avons été entendus sur ce point, la FSU-Justice a rappelé son opposition au recrutement avec entretien préalable à l'occasion de cette nouvelle réunion sur les lignes directrices de gestion de mobilité de la DAP.

En plein examen du projet, la DAP a décidé de modifier la rédaction du texte, (la phrase initiale était : « *les postes pour lesquels un entretien préalable au recrutement est requis sont les postes à profil et ceux des CPIP* »), en apportant une modification substantielle et **selon eux** profitable aux agents dans la seconde partie de la phrase, : « *les postes de CPIP non profilés font l'objet d'un entretien spécifique préalable au recrutement* ».

### *En clair que cela implique t-il ?*

→ Que les postes non profilés feront l'objet de fiches de poste génériques, identiques pour tous. L'administration pénitentiaire fait là l'aveu que le profilage systématique est une aberration, ce que la FSU Justice n'a de cesse de marteler depuis des mois.

### *Mais est-ce véritablement profitable aux agents ?*

→ Bien sur que non, puisque le recrutement par entretien est maintenu ! Le profilage ne se fera plus sur une adéquation (déjà discutable et discutée) au poste, mais sur des critères toujours plus subjectifs.

Le Secrétariat Général a décidé de renvoyer cette modification du texte en arbitrage. Par conséquent, le CTM prévu initialement ce 21 janvier est reporté à une date ultérieure.

En lieu et place, les membres du CTM seront reçus par La Ministre !

La FSU Justice ne peut que renvoyer ses propres incohérences à cette administration, qui en voulant imposer un tel système de profilage aux CPIP mais aussi aux autres corps de ce Ministère, démontre le caractère ubuesque de cette systématisation.

Rappelons-le : l'ensemble des agents a déjà été recruté par voie de concours !!

La FSU-Justice et le SNEPAP-FSU resteront opposés à ce projet des Lignes Directrices de Gestion de Mobilité tant sur le fond que sur la forme.

Devant cette première avancée obtenue par les organisations syndicales, la mobilisation doit se poursuivre.

Le SNEPAP-FSU réclame le maintien du barème dans la gestion de la mobilité de TOUS les agents.

Le SNEPAP-FSU demande l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique !

Paris , le 20 janvier 2020